

## ARRETE 2025-029

### Fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

La Maire de la commune de Nailloux,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

#### ARRETE :

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM – PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
<b>BIENNES Brigitte</b>	<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	
<b>TERNOT Sandrine</b>	<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	
<b>LABONNE Amélie</b>	<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	
<b>DE ROLLAND Manuela</b>	<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	<b>19/07/2024</b>
<b>BLAISE Stéphane</b>	<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2025 comprend 20% d'hommes et 80% de femmes

Article 3 : Madame GLEYESSES Lison, maire de Nailloux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nailloux, le 26 février 2025.

Madame Lison GLEYESSES,  
Maire de Nailloux.



**Fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

La Maire de la commune de Nailloux,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

**ARRETE :**

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
<b>LUCAS Marylène</b>	<b>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> classe</b>	
<b>MANGENOT Léonie</b>	<b>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> classe</b>	
<b>REILLES David</b>	<b>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> classe</b>	
<b>SANSUS Thierry</b>	<b>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> classe</b>	

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2025 comprend 33% d'hommes et 67% de femmes

Article 3 : Madame GLEYESSES Lison, maire de Nailloux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nailloux, le 26 février 2025.

Madame Lison GLEYESSES,  
Maire de Nailloux,

